

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 15-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Déry comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Déry, directeur général des relations fédérales-provinciales, des régimes de retraite et des partenariats public-privé du ministère des Finances, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 139 808 \$ à compter du 15 janvier 2009 ;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Patrick Déry comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51079

Gouvernement du Québec

Décret 16-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la nomination du sous-ministre, d'un sous-ministre associé et de sous-ministres adjoints au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre du ministère des Affaires municipales et des Régions, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux mêmes classement et salaire annuel ;

QUE monsieur Robert Sauvé, sous-ministre associé au ministère des Affaires municipales et des Régions, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre associé

au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux mêmes classement et salaire annuel ;

QUE monsieur Michel Gagnon, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et des Régions, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux mêmes classement et salaire annuel ;

QUE monsieur Marc Croteau, sous-ministre adjoint engagé à contrat au ministère des Affaires municipales et des Régions, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour un mandat prenant fin le 2 décembre 2011 ;

QUE monsieur Jean Séguin, sous-ministre adjoint engagé à contrat au ministère des Affaires municipales et des Régions, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour un mandat prenant fin le 15 janvier 2010 ;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Jean-Paul Beaulieu comme sous-ministre du niveau 4, à monsieur Robert Sauvé comme sous-ministre du niveau 2 et à monsieur Michel Gagnon comme sous-ministre adjoint du niveau 1 ;

QUE les conditions de travail annexées au décret numéro 936-2007 du 31 octobre 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Marc Croteau pour la période s'échelonnant du 18 décembre 2008 au 2 décembre 2011 et que ces conditions soient modifiées en conséquence ;

QUE les conditions de travail annexées au décret numéro 1262-2005 du 21 décembre 2005 continuent de s'appliquer à monsieur Jean Séguin pour la période s'échelonnant du 18 décembre 2008 au 15 janvier 2010 et que ces conditions soient modifiées en conséquence ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 18 décembre 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51080